

HISTOIRE TERRITORIALE

DU

DÉPARTEMENT DE RHONE-ET-LOIRE¹

CHAPITRE II.

Procès-verbal de constitution définitive du département
de Rhône-et-Loire.

Le 25 février 1790, les députés des trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, assemblés en comité, après avoir pris lecture du décret de l'Assemblée nationale en date du 3 février présent mois, conforme à leurs précédentes délibérations, ont arrêté : 1° la fixation des limites de leur département; 2° sa division en six districts; 3° sa sous-division en cantons, ainsi qu'il sera expliqué ci-après :

§ 1^{er}.

LIMITES DU DÉPARTEMENT DE LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS (2).

ENTRE L'Auvergne et ledit département.

EN DEDANS.

St-Priest-la-Prugne.
Cervièrès.

EN DEHORS.

St-Victor-sur-Thiers,
jusqu'à ce que la municipalité ait exprimé
son vœu (3).

(1) Voir la livraison de la *Revue du Lyonnais* (novembre 1864).

(2) Nous conservons le nom porté sur le procès-verbal; mais nous rappelons au lecteur que six jours après la rédaction de cet acte, des lettres patentes du roi donnèrent les nouveaux noms aux départements. Voyez ci-devant, p. 391.

(3) Elle opta pour Thiers le 26 mars 1790.